

Compte-rendu du Conseil Municipal**15 février 2024****❖ PROCES VERBAL DES SEANCES PRECEDENTES**

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023 est approuvé à la majorité des suffrages.

DECISIONS**FINANCES****Rapport n° 1 : rapport d'orientations budgétaires**

Rapporteur : Martine BOUCHUT

- Annexe 1 – Rapport d'orientations budgétaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3,

Vu la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe du 7 août 2015, notamment son article 107

Vu la circulaire ministérielle du 30 novembre 2015 précisant les dispositions de la loi NOTRe applicables immédiatement à la préparation budgétaire 2016,

Vu le décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Considérant que doit être présenté par le Maire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport prévu à l'article L.2313-1 du CGCT sur les orientations budgétaires ainsi que les autres éléments prévus aux articles L.2312-1 et D.2312-3 du CGCT,

Considérant qu'il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote par lequel l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB,

Considérant que le rapport, une fois examiné et adopté, est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à la mairie, et, le cas échéant, à la mairie annexe dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Il est proposé au conseil municipal :

-De prendre acte du rapport d'orientation budgétaire joint en annexe,

-De charger Monsieur le Maire d'effectuer les formalités décrites ci-dessus concernant la transmission, la mise à disposition du public et la publication du rapport ci-joint.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'orientations budgétaires.

Rapport n°2 : tarifs spectacle « IMPULSIONS »

Rapporteur : Gloria DIALLO

Le département du Puy-de-Dôme conçoit et met en place la saison culturelle « Impulsions ».

Le paiement des places se fera dans la cadre de la régie des manifestations culturelles.

Les tarifs d'entrée sont fixés à :

- Tarif plein : 10€

- Tarif réduit : 6€ (abonnés 3 spectacles, -18 ans, étudiants, RSA, carte Cezam et demandeurs d'emplois et groupes de 10 personnes

- Gratuit : collégiens et moins de 15 ans.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à organiser la tenue des Impulsions aux Martres de Veyre,
- D'adopter les tarifs tels que présentés ci-dessus.

VOTE du Conseil Municipal : ACCORD à la MAJORITE des suffrages exprimés

Pour :	20
Contre :	
Abstention :	

ADMINISTRATION GENERALE

Rapport n° 3 : bourse au permis de conduire – renouvellement de l’opération

Rapporteur : Christophe CHAPUT

- Annexe 2 : convention et annexes

Depuis 2018, il était proposé d’attribuer une aide de 500€, limitée à une enveloppe de 3 500€ soit 7 permis par an, destinée aux Martrois afin de les aider à l’obtention du permis de conduire. La bourse attribuée constitue un enjeu d’insertion sociale et professionnelle.

Cette bourse repose sur une double démarche volontaire :

- celle du bénéficiaire, qui s’engage à réaliser 12 heures d’une activité à caractère social et citoyen et à suivre assidûment une formation au permis de conduire ;
- celle de la commune qui octroie la bourse et qui suivra les actions concrètes et spécifiques réalisées par le bénéficiaire.

Le bénéficiaire doit notamment avoir déjà obtenu son code, avoir un projet professionnel ou de formation, être français ou en situation régulière. En échange, le bénéficiaire doit réaliser 12 heures de bénévolat pour la commune.

Face au faible nombre de candidatures, il a été proposé de réduire l’enveloppe à 2 000 euros en 2023, soit 4 permis de conduire par an.

Chaque candidature sera étudiée en commission d’attribution.

Il est proposé au conseil municipal :

- D’approuver la reconduction de l’opération « Bourse au permis de conduire », pour une enveloppe de 2 000 euros en 2024
- D’approuver la convention de partenariat « Bourse au permis de conduire » ;
- D’approuver le dossier de candidature « Bourse au permis de conduire » ;
- D’approuver la charte des engagements entre la commune des Martres de Veyre et le bénéficiaire de la « Bourse au permis de conduire » ;
- D’accepter d’inscrire les crédits nécessaires au budget.

VOTE du Conseil Municipal : ACCORD à la MAJORITE des suffrages exprimés

Pour :	20
Contre :	
Abstention :	

URBANISME / TRAVAUX

Rapport n° 4 : travaux d’éclairage public – remplacement candélabres défectueux RD 225 et candélabres accidentés

Rapporteur : Jean-Pierre Rigal

La commune a sollicité l’inscription des travaux de remplacement des candélabres défectueux sur la RD 225 et des candélabres accidentés au programme d’éclairage public.

L’estimation des dépenses s’élève à 30 000.00€ HT.

Territoires d’Energie prendra en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant HT. La commune participera à hauteur de 50% de ce montant auquel s’ajoute l’intégralité du montant TTC de l’écotaxe soit 15 001. 92€.

Il est proposé au conseil municipal :

- D’approuver les travaux d’éclairage public désignés ci-dessus ;

- **D'autoriser** monsieur le maire ou son représentant à signer la convention avec Territoires d'Énergie.

VOTE du Conseil Municipal : ACCORD à la MAJORITE des suffrages exprimés

Pour :	20
Contre :	
Abstention :	

Rapport n° 5 : travaux d'éclairage public – éclairage parking nouveau cimetière

Rapporteur : Laurence Delavet

La commune a sollicité l'inscription des travaux d'éclairage du parking du nouveau cimetière au programme d'éclairage public.

L'estimation des dépenses s'élève à 9 800.00€ HT.

Territoires d'Énergie prendra en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant HT. La commune participera à hauteur de 50% de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe soit 4 901.20€.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** les travaux d'éclairage public désignés ci-dessus ;
- **D'autoriser** monsieur le maire ou son représentant à signer la convention avec Territoires d'Énergie.

VOTE du Conseil Municipal : ACCORD à la MAJORITE des suffrages exprimés

Pour :	20
Contre :	
Abstention :	

PERSONNEL COMMUNAL

Rapport n° 6 : tableau annuel des avancements de grade

Rapporteur : Pascal PIGOT

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le maire propose au conseil municipal la création des emplois suivants correspondant à un avancement de grade (selon tableau annuel d'avancement).

Cadre d'emplois des : **ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX**

Catégorie : **C.....**

Grade actuel des agents proposés :	adjoint administratif territorial	Grade d'avancement proposé :	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe			
Nom et prénom des agents proposés	Type d'avancement après examen professionnel	Ordre de priorité	Date prévue d'avancement 01/03/2024			
Grade	Potentiels	Potentiels Femmes	Potentiels Hommes	Sélectionnés	Sélectionnés Femmes	Sélectionnés Hommes
adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	0	0	0	1	1	0

Cadre d'emplois des : **TECHNICIENS TERRITORIAUX**

Catégorie : **B.....**

Grade actuel des agents proposés :	technicien principal de 2ème classe	Grade d'avancement proposé :	technicien principal de 1ère classe			
Nom et prénom des agents proposés	Type d'avancement par ancienneté par ancienneté	Ordre de priorité	Date prévue d'avancement 01/03/2024 01/03/2024			
Grade	Potentiels	Potentiels Femmes	Potentiels Hommes	Sélectionnés	Sélectionnés Femmes	Sélectionnés Hommes
technicien principal de 1ère classe	2	0	2	2	0	2

Il est proposé au conseil municipal :

- **De décider** la suppression, à compter du 1^{er} mars 2024, de DEUX emplois permanents à temps complet de technicien principal 2^{ème} classe ;
- **De décider** la création, à compter du 1^{er} mars 2024, de DEUX emplois permanents à temps complet de technicien principal 1ère classe ;
- **De décider** la suppression, à compter du 1^{er} mars 2024, d'un emploi d'adjoint administratif permanent à temps complet ;

- **De décider** la création, à compter du 1^{er} mars 2024, d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet;
- **D'inscrire** la dépense correspondante au budget ;
- **D'autoriser** Monsieur le maire à mettre à jour le tableau des effectifs.

Fin de la séance 22h00

INFORMATIONS

Tours de gardes européennes 2024 – tableau en annexe

Dates manifestations – évènements organisés par la commune

- Dimanche 11 février : spectacle Mond'Arverne
- Vendredi 15 mars : conférence sur l'arbre
- Samedi 23 mars : spectacle mairie/ saison impulsions
- Vendredi 12 avril journée et soir : court-métrage
- WE des 3,4 et 5 mai : festivités anniversaire jumelage Arcozelo
- Vendredi 21 juin : fête de la musique
- Jeudi 27 et Vendredi 28 juin : spectacle MA

Dates réunions prévisionnelles

Jeudi 07/03/2024	18h00	Bureau municipal
Jeudi 14/03/2024	20h30	Conseil Municipal (budget)
Mercredi 10/04/2024	20h30	Conseil Municipal
Jeudi 18/04/2024	18h00	Bureau municipal
Lundi 29/04/2024 (date prévisionnelle, en fonction de l'avancée du projet de construction d'un nouveau cimetière)	19h00	Conseil Municipal
Mercredi 15/05/2024	18h00	Bureau municipal
Jeudi 30/05/2024	18h00	Bureau municipal
Mercredi 12/06/2024	18h00	Bureau municipal
Jeudi 20/06/2024	20h30	Conseil Municipal